



Note aux médias

Télétravail des frontaliers et régime d'imposition et d'assurances sociales

A l'initiative de Pascal Broulis, Conseiller d'Etat vaudois, Président du Conseil du Léman, l'instance transfrontalière a interpellé Berne et Paris sur la question de l'imposition et des assurances sociales des frontaliers. A l'attention des Conseillers fédéraux en charge des Finances et des Assurances sociales ainsi qu'en France des Ministres de l'Economie et du Travail, les partenaires institutionnels du Conseil du Léman ont souligné la nécessité de prolonger le cadre réglementaire actuel jusqu'au 30 juin 2021.

A la suite de la première vague de l'épidémie, les autorités compétentes avaient prolongé jusqu'au 31 décembre 2020 l'accord amiable entre la Suisse et la France en matière d'imposition des frontaliers et s'étaient entendues sur une application flexible des normes en matière d'assujettissement de sécurité sociale. Cette prolongation permet aux travailleurs frontaliers d'exercer leur activité depuis leurs lieux de résidence en France sans que cela ne modifie leurs régimes d'imposition ou d'assurances sociales même s'ils dépassent la limite légale de 25 % de télétravail. L'accord amiable actuel prend fin au 31 décembre 2020.

Avec plus de 125'000 frontaliers travaillant dans les cantons du bassin lémanique, les enjeux économiques sont importants. Les entreprises ont besoin d'un cadre réglementaire clair pour définir leurs stratégies. La crise actuelle frappe lourdement l'économie. La prolongation du dispositif spécifique liée à une situation particulière serait de nature à éviter un élément de déstabilisation supplémentaire. Dans l'attente d'une normalisation de la situation sur le plan épidémiologique, il est important de pouvoir apporter des éléments de réponse pour assurer de la prévisibilité pour les travailleurs frontaliers et les employeurs.

Informations complémentaires

- **Pascal Broulis**, Conseiller d'Etat vaudois, Chef du DFIRE, en charge des relations extérieures, Président du Conseil du Léman, +41 21 316 20 01
- **Laure Coussot**, Office des affaires extérieures vaudois, secrétariat du Conseil du Léman, +41 21 316 40 78